

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA ROCHELLE

Séance du 20 octobre 2022

Le Conseil communautaire de la CdA de La Rochelle, convoqué le 14 octobre 2022, s'est réuni le 20 octobre dans la salle dédiée au bâtiment Vaucanson à Périgny.

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président,

Membres présents : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Jean-Luc ALGAY (avant la 1^{ère} question), M. Bertrand AYRAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Stéphane VILLAIN, Mme Marie LIGONNIÈRE et M. Vincent DEMESTER, Vice-présidents ;

M. David BAUDON (jusqu'à la 9^{ème} question), M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, Mme Katherine CHIPOFF (jusqu'à la 17^{ème} question), M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LÉONIDAS, M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie NEDELLEC, M. Jean-Pierre NIVET, M. Didier ROBLIN, M. Pascal SABOURIN et Mme Chantal SUBRA, Conseillers délégués ;

Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Michèle BABEUF, Mme Catherine BENGUIGUI, M. Sébastien BEROT, M. Gérard-François BOURNET, M. David CARON, M. Jean-Claude COSSET (sauf à la 9^{ème} question), Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ, M. Franck COUPEAU, M. Pascal DAUNIT (à compter de la 3^{ème} question), Mme Amaël DENIS, Mme Hélène DE SAINT-DO (sauf à la 16^{ème} question), Mme Nadège DESIR (jusqu'à la 1^{ère} question), M. Yves DLUBAK (sauf à la 13^{ème} question), Mme Evelyne FERRAND (sauf aux 7^{ème} et 13^{ème} questions), M. Pierre GALERNEAU, M. Olivier GAUVIN, M. Didier GESLIN (jusqu'à la 8^{ème} question), M. Dominique GUÉGO (sauf à la 16^{ème} question), Mme Fabienne JARRIAULT, M. Didier LARELLE, M. Régis LEBAS, Mme Martine MADELAINE, Mme Océane MARIEL, Mme Françoise MÉNÈS, Mme Line MÉODE, Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Hervé PINEAU (jusqu'à la 7^{ème} question), M. Patrick PHILBERT, M. Olivier PRENTOUT, M. Michel RAPHEL, M. Jean-Marc SOUBESE, Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Michel TILLAUD, M. Thierry TOUGERON, Mme Marie-Céline VERGNOLLE, Mme Chantal VETTER et Mme Tiffany VRIGNAUD, Conseillers communautaires.

Membres absents excusés :

Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU (pouvoir à Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ), M. Jean-Luc ALGAY (pouvoir à M. Stéphane VILLAIN à compter de la 1^{ère} question) et M. Guillaume KRABAL (pouvoir à Mme Marie LIGONNIÈRE), Vice-présidents ;

M. David BAUDON (à compter de la 10^{ème} question), Mme Katherine CHIPOFF (à la 18^{ème} question), Mme Marie-Gabrielle NASSIVET (pouvoir à Mme MÉODE) et M. Paul-Roland VINCENT (pouvoir à M. Jean-Pierre NIVET), Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH (pouvoir à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX), Mme Lynda BEAUJEAN, Mme Dorothée BERGER (pouvoir à Mme Chantal SUBRA), Mme Catherine BORDE-WOHMANN (pouvoir à M. Franck COUPEAU), Mme Josée BROSSARD (pouvoir à Mme Chantal VETTER), M. Jean-Claude COSSET (à la 9^{ème} question), M. Pascal DAUNIT (pouvoir à Mme CHIPOFF jusqu'à la 2^{ème} question), Mme Hélène DE SAINT-DO (à la 16^{ème} question), Mme Nadège DESIR (pouvoir à M. SOUBESE à compter de la 2^{ème} question), M. Yves DLUBAK (à la 13^{ème} question), Mme Evelyne FERRAND (aux 7^{ème} et 13^{ème} questions), M. Didier GESLIN (à compter de la 9^{ème} question), M. Patrick

GIAT (pouvoir à M. Antoine GRAU), M. Dominique GUÉGO (à la 16^{ème} question), Mme Frédérique LETELLIER (pouvoir à M. Alain DRAPEAU), Mme Chantal MURAT (à la 17^{ème} question), Mme Frédérique MADELAINÉ, Mme Gwendoline NEVERS (pouvoir à M. Michel TILLAUD), M. Hervé PINEAU (à compter de la 8^{ème} question), Mme Martine RENAUD (pouvoir à M. Hervé PINEAU jusqu'à la 7^{ème} question), Mme Jocelyne ROCHETEAU (pouvoir à M. Tony LOISEL) et M. El Abbes SEBBAR (pouvoir à M. Gérard BLANCHARD), Conseillers communautaires ;

Secrétaire de séance : M. David CARON

n° 16

COMMISSION LOCALE UNIQUE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Rapporteur : M. GRAU

Instance de concertation à caractère permanent, la Commission Locale unique des Sites Patrimoniaux Remarquables est composée de membres de droit, de représentants d'élus communautaires, de représentants d'associations et de personnalités qualifiées. Suite à la démission de M. PLEZ de son mandat municipal de La Rochelle, engendrant la fin de son mandat de conseiller communautaire, il convient de le remplacer en qualité de titulaire au sein de cette commission.

Par ailleurs, il est proposé de remplacer, suite à leur demande :

- M. GALLICE, Directeur du CAUE, par Mme FRANCISCO, nouvelle Directrice du CAUE, en tant que titulaire dans les personnalités qualifiées***
- M. MAURIN, Président d'honneur de la Société d'archéologie et d'histoire de la Charente-Maritime, par M. MONGET, Président de ladite société, en tant que titulaire dans les représentants des associations.***

La Commission Locale unique des Sites Patrimoniaux Remarquables (CLSPR) est consultée au moment de l'élaboration, de la révision ou de la modification des documents de gestion des sites patrimoniaux remarquables (plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine et/ou plan de sauvegarde et de mise en valeur) et assure le suivi de leur mise en œuvre après leur adoption. Elle peut également proposer leur modification ou leur mise en révision. Il s'agit d'une instance de concertation à caractère permanent.

Elle débat des aménagements et de la qualité patrimoniale, architecturale, urbaine et paysagère des SPR et garantit leurs valeurs culturelles. Ainsi, certains projets pouvant avoir un impact important sur la qualité ou l'identité des SPR sont soumis à son avis.

Il est d'usage de réunir la CLSPR au moins une fois par an et sur un rythme plus fréquent lors de l'évolution du ou des documents de gestion.

Vu le Code du patrimoine, notamment ses articles L.631-3 et D. 631-5,

La CLSPR comprend :

1) des membres de droit :

- Le Président de la CdA qui préside la commission. La présidence de cette commission peut être déléguée au Maire de la commune concernée lorsque celle-ci n'est pas l'autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme. En cas d'absence ou d'empêchement, le Président peut donner mandat à un autre membre de l'instance titulaire d'un mandat électif.

- Le ou les Maires des communes concernées par un site patrimonial remarquable (à ce jour, seule la commune de La Rochelle possède des SPR).
- Le Préfet.
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC).
- L'Architecte des Bâtiments de France.

2) un maximum de quinze membres nommés dont :

- Un tiers d'élus désignés au sein du Conseil communautaire,
- Un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine, désignés par la CdA après avis du Préfet,
- Un tiers de personnalités qualifiées, désignés par la CdA après avis du Préfet.

Pour chacun des membres nommés, un suppléant est également désigné : celui-ci siège en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire.

Par délibération du 19 novembre 2020, le Conseil communautaire a procédé à la désignation de ses représentants pour siéger au sein de la CLSPR :

Elus Titulaires 1/ Marylise FLEURET PAGNOUX 2 /Jean Philippe PLEZ 3/ Marie NÉDELLEC 4/ Didier LARELLE 5/ Jean Marc SOUBESTE	Elus suppléants 1/ Sylvie GUERRY GAZEAU 2/ Chantal VETTER 3/ Dominique GUEGO 4/ Line MEODE 5/ Océane MARIEL
--	--

Par délibération du 6 mai 2021, le Conseil communautaire a décidé :

- de constituer une Commission Locale unique des Sites Patrimoniaux Remarquables (CLSPR) du territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
- de désigner, pour siéger au sein de cette CLSPR :
 - o Comme personnalités qualifiées, les personnes suivantes :

Titulaire	Ayant pour suppléant
Mickaël AUGERON, Historien	Dominique MAILLES, Historienne
Virginie SEGONNE, Architecte du patrimoine	Jacques BOISSIERE, Architecte des Bâtiments de France à la retraite
Stéphanie DARGAUD, Directrice des Archives départementales	Pierre-Emmanuel AUGÉ, Responsable des archives publiques et privées, Archives départementales
Michel GALLICE, Directeur du CAUE	Claire PEYRON, Architecte-conseil au CAUE
Ghislain GUEMAS, élu à la Chambre de Commerce et de l'Industrie	Etienne BALLU, élu à la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

- Comme représentants des associations ayant pour objet ou la mise en valeur du patrimoine, les personnes suivantes :

Société des amis des arts de La Rochelle :	
Représentant titulaire Dominique LAUTH, Présidente	Ayant pour suppléant Serge BLANQUART
Association pour la protection du patrimoine rochelais (APPR) :	
Représentant titulaire Claude MOSSE, Président	Ayant pour suppléant Dominique ORIOU
Fondation du Patrimoine :	
Représentant titulaire Valérie MEYER, Déléguée départementale adjointe	Ayant pour suppléant Frédéric DE GANAY, Délégué territorial
Société d'archéologie et d'histoire de la Charente-Maritime :	
Représentant titulaire Louis MAURIN, Président d'honneur	Ayant pour suppléant Michelle LE BROZEC, Vice- Présidente
Conservatoire des espaces naturels du Poitou-Charentes :	
Représentant titulaire Jean-Philippe MINIER, Responsable de l'antenne paysage	Ayant pour suppléant Olivier ALLENOU, Responsable de l'antenne de Charente-Maritime

Vu la démission de M. PLEZ de son mandat municipal de La Rochelle, engendrant la fin de son mandat de conseiller communautaire,

Vu la proposition de M. Michel GALLICE, Directeur du CAUE, d'être remplacé par Mme Pascale FRANCISCO, nouvelle Directrice du CAUE 17,

Vu la proposition de M. Louis MAURIN, Président d'honneur de la Société d'archéologie et d'histoire de la Charente-Maritime, d'être remplacé par M. Jean-Louis MONGET, Directeur de ladite société,

Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à la désignation, pour siéger au sein de la CSPLR ::

- de M. GUEGO en tant que représentant titulaire,
- de Mme DE SAINT DO en tant que représentante suppléante de Mme NÉDELLEC,
- de Mme Pascale FRANCISCO, en tant que représentante titulaire dans les personnalités qualifiées,
- de M. Jean-Louis MONGET, en tant que représentant titulaire dans les représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine.

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletins secrets.

Une seule candidature étant présentée pour chaque poste.

Membres en exercice : 82
Nombre de membres présents : 59
Nombre de membres ayant donné procuration : 16
Nombre de votants : 75
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 75
Votes pour : 75
Votes contre : 0

M. GUEGO (représentant titulaire) et Mme DE SAINT-DO (représentante suppléante de Mme NÉDELLEC), ayant obtenu la majorité absolue, sont désignés représentants de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour siéger au sein de la Commission Locale unique des Sites Patrimoniaux Remarquables (CLSPR).

Mme FRANCISCO, Directrice du CAUE (représentante titulaire dans les personnalités qualifiées) et M. MONGET, Directeur de la Société d'archéologie et d'histoire de la Charente-Maritime (représentant titulaire dans les représentants d'associations), ayant obtenu la majorité absolue, sont désignés pour siéger au sein de ladite commission.

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRESIDENT
Antoine GRAU

Signé par : Antoine Grau
Date : 03/11/2022
Qualité : Antoine Grau - 1er Vice-président



Signé électroniquement

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.